



Commune de Monéteau

COMPTE RENDU DE LA REUNION 2 mai 2006

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 avril 2006 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Michel IMBERT, Maire délégué,
Mme Nelly RIMBERT, Mrs Christian MOREL, Pierre DUPAS, Patrick PICARD, Jacky JOANNIS, Adjoints
Mmes et Mrs Yvette SALA, Anne-Marie DAMMAN, Josette BOUROTTE, Marie LEGENDRE, Daniel CRENE, Annie PETIT, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Sylvaine SAMOUR, Gilles CARRE, Elizabeth ALIGON, Pascale AMIOT, Annie POITOU, Conseillers Municipaux.

Absents : Mrs Bernard PONTHEIU, Jean-Marie DUGNY, Henri SILVAN, Martine BLANVILLAIN excusés et représentés et Mme Isabelle MAOUNY

Secrétaire : Mme Pascale AMIOT

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Conformément au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 relatif aux redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport de distribution d'électricité, la redevance due par EDF pour l'année 2006 s'élève à :

$[(0,183 \times 4\,226) - 213] \times 1,0769 = \mathbf{603,45 \text{ €}}$

VENTE DE BOIS

Depuis la tempête de 1999 et à la demande de la commune, l'ONF fait régulièrement des coupes dans le Bois du Thureau, sur les parties communales. Des lots de bois débardé sont donc disponibles à la vente. Le conseil décide de fixer le prix de vente à 23 €/le stère.

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LA REVISION

Pour mener à bien un projet de modification du règlement du Plan d'Occupation des Sols, des cabinets spécialisés ont été consultés, sur la base d'un projet d'études.

Les cabinets RAGEY, Perspectives Urbanisme et Aménagement, A. FARHI n'ont pas répondu, Espaces s'est excusé.

Une seule proposition reçue

CABINETS	MISSION DE BASE Euros HT	MISSIONS COMPLEMENTAIRES Euros HT	
		Réunion supplémentaire	Exemplaire supplémentaire
EURYECE	3 000,00		

Le Conseil Municipal décide de consulter un autre cabinet pour permettre une comparaison.

JURES D'ASSISES

Le nombre de noms à tirés au sort est de 12 pour Monéteau et Sougères. Lors du tirage au sort il ne nous appartient pas de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités.

Pour information : Les jeunes de moins de 23 ans en 2006 ne pourront être désignés. Les personnes n'ayant pas leur domicile dans le département ou les personnes âgées de plus de 70 ans peuvent solliciter une dispense.

Les douze personnes tirées au sort sont avisées personnellement.

CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Actuellement, l'éducateur en poste au sein de l'USCM, est titulaire du concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et donne entière satisfaction, il est rémunéré par l'intermédiaire sur la subvention municipale. Pour nommer l'agent Educateur Territorial des APS il est nécessaire de créer un poste d'Educateur Territorial des APS 2me classe, emploi de catégorie B.

Le conseil municipal décide de créer un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, 2me classe, catégorie B, à compter du 1^{er} juin 2006, rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2006 par transfert du montant de la subvention correspondant au salaire sur l'article rémunération du personnel permanent, au prorata des mois en fonction de la date d'embauche.

RECRUTEMENT – EMPLOI SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Suite aux derniers entretiens, Monsieur PRIGNOT, a été retenu sur le poste de gardien de police municipale créé en juin 2005, il est lauréat du concours et devra effectuer la formation obligatoire.

AVENUE DE LA SEIGLEE – AVANT PROJET DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES

La D D E nous a transmis le dossier d'avant-projet du réseau d'eaux pluviales qui comprend :

- le rapport de présentation,
- le dossier technique,
- l'estimation prévisionnelle.

Le projet, hors sujétions éventuelles imposées par la SNCF, prévoit l'élargissement du fossé avec un fond de 2 ml sur 200 m de longueur, fermé à chaque extrémité par une tête d'aqueduc, la construction, côté Sud, d'un départ en canalisation, coté Nord d'une canalisation sur 175 ml, ainsi que la construction sous chaussée d'une canalisation sur 220 ml et de 11 branchements d'eaux pluviales pour le raccordement des riverains. Les travaux sont estimés à 82 000 €HT.

Le conseil municipal accepte le dossier présenté et rappelle que la subvention au titre des Travaux Annexes de Voirie (TAV) a été sollicitée auprès du Conseil Général.

TRAVAUX DE VOIRIE 2006/2007 – MAITRISE D'ŒUVRE

Pour la réalisation des travaux de voirie estimés à 1 000 000 euros HT, pour les années 2006/2007, une consultation a été faite auprès des bureaux d'études.

Ont proposé pour la maîtrise d'œuvre,

Cabinets	Partie A		Partie B		Montant Moe en € HT
	Rémunération de l'élément mission euros	Taux rémunération en %/ AVP	Rémunération mission MO	Taux rémunération % du DGD	
MERLIN	Forfait 3 000,00	1,90		4,90	74 000,00
ECMO	0	1,50		5,80	73 000,00
D D E	Forfait 15 000,00	3,00	30 000,00	6,00	90 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- retient le cabinet ECMO légèrement moins disant et dont la capacité et la qualité des prestations sont correctes,
- rappelle qu'une partie des crédits sont inscrits au budget 2006.

COMPLEXE CULTUREL – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

La commune souhaite réaliser un complexe culturel sur des terrains communaux situés rue d'Auxerre. Ce projet comprendrait une salle de spectacle et ses annexes et une salle de réception et ses annexes. Pour l'établissement du programme, l'aide d'un cabinet spécialisé a été décidé. Un appel public dans le cadre d'un marché à procédure adaptée a été lancé. Sept cabinets ont transmis une proposition dans les délais.

- Vu le rapport d'analyse des offres. Tous répondent aux conditions financières et techniques demandées, en ce qui concerne les réalisations deux ne mentionnent pas de références sur des projets similaires.
- Le résultat de cette consultation, se présente comme suit : (tableau joint).

Le conseil municipal décide :

- de retenir le cabinet CULTURE PARTAGEE pour un montant de 33 450,00 €HT
- rappelle que des crédits sont ouverts au budget 2006
- autorise le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché.

AUDIT ASSURANCE – CONSULTATION

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance pour le 1^{er} janvier 2007, une consultation a été faite auprès de trois cabinets.

Vu le rapport d'analyse des offres (tableau joint).

Le conseil municipal décide :

- de retenir le cabinet RISK OMNIUM pour un montant de 4 440 €HT
- autorise le maire à signer toutes pièces se rapportant à ce marché
- rappelle que les crédits sont inscrits au budget 2006.

ZONE D'ACTIVITE DE MACHERIN

EXTENSION BATIGRO

Compte tenu de l'accord d'augmentation de surface de vente obtenu en CDEC, la surface de terrain réservée dans la promesse de vente paraissait très importante et une proposition d'avenant pour diminution de surface de terrain a donc été proposée. La surface récupérée aurait été proposée pour un projet lié aux loisirs. Une entente a été obtenue, la société Batigro construira l'ensemble des bâtiments, elle cédera en location vente, une partie pour le projet ludique.

VENTE EL FOUANI

Par délibération du 6 mars 2006, le conseil a accepté de vendre 2 000 m² de terrain à M. EL FOUANI et DAOUDI au prix de 25 €HT le m². Par courrier du 25 avril 2006 ils sollicitent du conseil municipal un réexamen du prix de vente sur la base de **15 €HT** le mètre carré.

Compte tenu de la situation de la parcelle en secteur commercial mais située en retrait, d'une part et les travaux d'extension de la viabilisation de la voie d'autre part, le conseil municipal fixe le prix à 23 €HT le m².

DECLASSEMENT D'UN ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal de la Commune de Monéteau,

Vu la délibération en date du 6 mars 2006 décidant le déclassement et l'aliénation d'un espace public au lieudit « La Grande Sourée » de 1 853 m², à détacher,

Vu le dossier d'enquête publique ouvert en mairie du 13 au 28 avril 2006,

Vu les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

DECIDE

Article 1 : Est adopté le projet de déclassement de l'espace public à détacher d'une surface de 1 853 m² au profit de SETIM SAS, au prix fixé par délibération du 6 mars 2006.

Article 2 : Les droits des tiers sont exclusivement réservés.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer tout document s'y rapportant, y compris l'acte de vente à intervenir devant Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY.

ENQUETE PUBLIQUE – RECONSTRUCTION PARTIELLE DU BARRAGE DES BOISSEAUX

Un dossier, déposé par les Voies Navigables de France, de demande d'autorisation de procéder à la reconstruction partielle du barrage des Boisseaux, fait l'objet d'une enquête publique du 05 avril au 12 mai 2006 inclus. Le conseil municipal appelé à donner son avis, émet un avis favorable.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS – QUAI DE TRANSFERT POUR LES SACS BLEUS ET JAUNES

Par courrier du 13 avril 2006, la communauté de l'Auxerrois nous fait part de son souhait d'acquérir le terrain, cadastré BC 226, chemin du Pissoir, mis actuellement à sa disposition pendant les travaux d'agrandissement de la déchetterie, en vue d'y installer un quai de transfert des sacs bleus et jaunes. Le conseil appelé à donner son avis, émet un avis défavorable, pour les raisons suivantes :

- le chemin du Pissoir n'est pas adapté à la circulation de gros véhicules - absence de structure, manque de largeur, risque d'éboulement des rives de l'Yonne - ;
- le classement, en zone ND du Plan d'Occupation des Sols, ne permet pas ce type d'installation ;
- ne souhaite pas qu'un dépôt supplémentaire soit installé sur la commune – déchetterie et centre d'enfouissement déjà existants sur la commune.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Réunie le 13 avril, elle a fait le point sur

- les emplois saisonniers, très nombreuses demandes, les critères ont été respectés ;
- le budget 2006 en augmentation de 10 000 € inclus les floralies, l'achat des arbres remplacés avenue de la Seiglée (36), la remise en état de la source du Séquoïa, les prairies fleuries ;
- sur les réalisations 2005 dont la plantation en espalier de 63 rosiers étiquetés en 47 variétés différentes, rue de Gurgy ;
- les projets en étude sur Macherin la poursuite des plantations rue de Paris, la préservation de l'île. Chacun peut faire part de ses idées ou souhaits à M. CHARPY.

Des tables de pique-nique seront installées rive gauche au pied du Pont, les arbres malades autour de l'église et le long de la rue de Sommeville seront remplacés. Dans la zone des Terres du Canada des arbres ont été plantés sur le rond point et la haie sera prolongée.

La Société d'horticulture fêtera ses 100 ans, lors des floralies, est élira miss Floralies, elle demande une représentante de chaque commune pour cette circonstance.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal n'applique pas son droit de préemption sur les dossiers présentés.

AFFAIRES DIVERSES

- *Rapport du centre d'enfouissement de Pien* Le rapport annuel 2005 du Centre de Stockage de Déchets Ultimes de Pien est remis en mairie. La zone de stockage s'étend sur 76 000 m², ont été traités 4 363 tonnes de déchets inertes valorisables, en augmentation, l'agrandissement de la décharge se fait en rebouchant les trous existants. Il devient urgent qu'une décision soit prise sur le traitement des déchets. La demande d'exonération de la taxe des ordures ménagères pour les habitants de Pien a été rejetée par le Président de la Communauté de l'Auxerrois.
- Remerciements du Club « Questions pour un Champion » pour la subvention de 300 € attribuée pour le remplacement du matériel.
- Invitation du Comité des Fêtes autour des chaudières fumantes pour la dégustation du 1^{er} boudin chaud, le Dimanche 21 mai à 11 h lors du vide greniers.
- Invitation de l'association musicale le 6 mai au Foyer communal et au concert donné dans l'Eglise Saint Cyr par la chorale le 13 mai à 20 h 30.
- M. BIDEAU fait part de l'avancement de l'étude du projet de lotissement par le groupe NEXITY entre la commune et Sommeville.
- Le dernier jugement du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre a condamné Groupama à payer le montant de l'indemnisation majoré des intérêts de retard, dans l'affaire des malfaçons du tennis couvert.
- Cérémonie du 8 mai réunion à 11 h 30 au Monument aux Morts de Monéteau

Prochain Conseil :
Mardi 6 juin 2006
